



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'entraide et caritatives

Question écrite n° 2944

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion quant aux difficultés rencontrées par les associations d'entraide et caritatives. Plusieurs associations luttent quotidiennement pour l'amélioration des conditions de vie des personnes vraiment démunies et en grande précarité. Qu'il s'agisse du Secours populaire français, des Restos du cœur, de Pain contre la faim, ces associations jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion à travers notre pays. Cependant, elles ont de plus en plus de difficultés à obtenir des subventions ainsi qu'à trouver des bénévoles voués à leur cause. En conséquence, il lui demande si des mesures incitatives au bénévolat en ce domaine sont prévues et quelle politique de lutte contre l'exclusion et la précarité dans ce pays va être engagée pour aider et encourager le travail remarquable desdites associations.

Texte de la réponse

Les associations engagées en faveur des personnes démunies jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre l'exclusion. Celles-ci ont particulièrement besoin, d'une part, de consolider leurs relations contractuelles avec les pouvoirs publics pour que la pérennité de leurs actions soit garantie et, d'autre part, de bénéficier de l'aide de bénévoles sans lesquels elles ne pourraient agir. C'est dans ce contexte qu'a été annoncé par le Premier ministre, lors de la première conférence nationale de la vie associative qui s'est tenue le 23 janvier 2006, un ensemble de mesures s'articulant autour de trois thèmes : l'affirmation de la place des associations dans le dialogue civil, la consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations et la reconnaissance du bénévolat. Celles-ci visent notamment à garantir la régularité du versement des subventions, notamment par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs. Favoriser et mieux reconnaître le bénévolat est un objectif essentiel qui conditionne le développement et la pertinence des réponses apportées par le secteur. Les décisions annoncées ont fait l'objet d'une concertation étroite avec le monde associatif. Des aides très concrètes comme la possibilité offerte aux bénévoles de bénéficier du titre repas sont prévues. La mise en place d'une couverture assurance des bénévoles dont le financement pourrait être en partie assuré par l'État constitue une réponse à une préoccupation forte des associations. Pour mieux faire reconnaître les valeurs portées par les bénévoles, la création d'une semaine de la citoyenneté dont le point d'orgue sera la Journée mondiale du bénévolat du 5 décembre permettra de mettre en valeur des actions exemplaires qui, sans cet engagement, n'auraient pu être réalisées. Le bénévolat en ligne sera promu et facilité, permettant ainsi à de nombreuses personnes d'apporter à distance leur concours. L'ensemble de ces mesures témoigne de l'attention particulière portée par le Gouvernement à la promotion du bénévolat et au développement de la vie associative au service de la cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2944

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3138

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2117